

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trentième session

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES À LA TRENTIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

* La version anglaise de cette déclaration est publiée en l'état, telle qu'elle a été communiquée à l'OIM par le Vérificateur externe des comptes, le Vérificateur général des comptes du Ghana. Elle a été traduite en français par les services de traduction de l'OIM.

**DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES
À LA TRENTIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES
ET DES FINANCES CONCERNANT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le privilège de vous présenter aujourd'hui les résultats de la vérification externe des comptes de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour l'exercice financier 2021.

À sa 106^e session, le Conseil avait nommé le Vérificateur général des comptes du Ghana aux fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM. À sa 109^e session, il l'a reconduit dans ses fonctions pour les années 2019, 2020 et 2021.

Nous avons présenté notre premier rapport sur les états financiers de l'OIM, qui concernait l'exercice 2016, à la vingtième session du Comité, tenue en 2017. Notre sixième vérification des comptes de l'Organisation, qui portait sur l'exercice financier 2021, a été effectuée conformément au Règlement financier et aux autres dispositions réglementaires de l'OIM. Le rapport de vérification final, qui comprend d'importantes constatations et recommandations de vérification, a été remis séparément pour soumission à la 113^e session du Conseil de l'OIM.

Nous avons effectué des contrôles de la conformité aux bureaux de l'OIM au Brésil, au Tchad, en République démocratique du Congo, en Équateur, en El Salvador, en Grèce, au Mexique, à Sri Lanka, au Soudan et au Viet Nam, et avons examiné certaines opérations menées au Siège et au Centre administratif de Manille. Nous avons également soumis à un audit de performance le traitement des documents de demande de pension par les services de ressources humaines de l'OIM, et avons validé les états financiers de l'Organisation pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021.

Nous avons discuté de nos constatations avec les chefs de mission et les administrateurs concernés, puis nous les avons communiquées par lettres de recommandations. Les constatations les plus importantes figurent dans le rapport. La direction a accepté les recommandations et a assuré qu'elle y donnerait suite.

Opinion générale du Vérificateur externe des comptes sur les états financiers

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des opérations de l'OIM au 31 décembre 2021. Nous avons exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OIM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Questions financières

En 2021, l'enveloppe budgétaire des programmes d'opérations s'est élevée à 2 313,95 millions de dollars É.-U., et celle de la partie administrative du budget à 53,19 millions de francs suisses. En 2021, les produits se sont élevés au total à 2 549,48 millions de dollars É.-U., et les charges à 2 532,10 millions de dollars É.-U., ce qui donne un excédent de 17,38 millions de dollars É.-U.. Les principaux indicateurs financiers de l'OIM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 sont les suivants :

L'OIM a enregistré en 2021 un excédent (avant les variations de change) de 17,38 millions de dollars É.-U., contre 5,62 millions de dollars É.-U. en 2020, soit une augmentation de 11,76 millions de dollars É.-U. ou 209 %.

Les produits de l'OIM font apparaître une tendance à la hausse au cours des cinq dernières années, de 2017 à 2021.

Les charges ont continué de rester dans la limite du budget et des produits en 2021, alors même qu'en raison d'un accroissement des activités, la plupart des composantes des charges ont enregistré en 2021 une augmentation par rapport aux chiffres de 2020.

L'OIM continue d'enregistrer une forte croissance dans toutes les régions et dans tous les secteurs de programme, et notre travail de vérification comptable fait apparaître les risques que présente pour l'Administration la structure de base insuffisante de l'Organisation, qui représentait à peine 4 % des dépenses totales en 2021. Alors que les discussions sur la réforme budgétaire durent depuis deux ans, nous engageons vivement les États Membres à prendre des mesures stratégiques ou immédiates pour renforcer la structure de financement de base actuelle, au vu de la croissance continue des activités opérationnelles. Nous estimons qu'une structure de base renforcée permettra à l'Organisation d'être mieux à même de répondre aux attentes accrues de ses bénéficiaires, des États Membres, des donateurs et des autres parties prenantes.

SIÈGE ET CENTRE ADMINISTRATIF DE MANILLE

Nécessité d'une évaluation externe d'OIG

Nous avons constaté que le Cadre de gouvernance interne (CGI) ne prévoit pas d'examen global des fonctions d'OIG visant à renforcer et à adopter un système de gouvernance interne adapté en matière de prévention de la fraude et de gestion des risques. **Nous avons recommandé que la direction envisage la nécessité de soumettre les fonctions d'OIG à une évaluation externe en vue d'améliorer les fonctions de contrôle interne de l'OIM et de renforcer ses structures de base, ainsi que de les concevoir de manière à ce qu'elles appuient mieux l'ensemble de l'Organisation.**

Durabilité du financement de l'initiative relevant du Cadre de gouvernance interne

Nous avons observé qu'en raison du modèle de « projectisation » de l'OIM, la capacité de l'Organisation à réorienter des ressources de base vers le programme de réforme du CGI est limitée. Nous avons estimé qu'en l'absence d'un financement disponible et

sûr pour ces réformes, l'OIM devait adopter une approche plus lente de la mise en œuvre de l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement. **Nous avons vivement engagé la direction à poursuivre son dialogue avec les États Membres et les autres donateurs afin d'attirer des ressources additionnelles pour mener à bien son programme de réformes.**

Nécessité de revoir les directives de l'OIM relatives à la protection des données.

Le Manuel de protection des données de l'Organisation n'a pas été actualisé de manière à atténuer les préoccupations concernant les risques associés à l'exploitation et au traitement de données institutionnelles, notamment au vu du paysage réglementaire de la protection des données, actuellement fragmenté, ainsi que des progrès technologiques. **Nous avons recommandé que les ressources requises soient mises à disposition et qu'une approche coordonnée soit adoptée pour créer et mettre en œuvre des processus à l'appui de la confidentialité et de la protection des données, ainsi que pour mettre à jour le Manuel de protection des données de l'OIM.**

Gestion de la cybersécurité

Notre évaluation de la gestion de la cybersécurité de l'OIM a fait apparaître qu'elle était toujours au niveau le plus bas et qu'elle n'était pas conforme à la norme ISO/IEC 27001 de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale relative aux systèmes de gestion de la sécurité de l'information, qui prévoit de solides mesures de gestion de la sécurité de l'information visant à prévenir de futurs risques en matière de cybersécurité. **Nous avons recommandé que l'Organisation adopte une gestion globale et transversale de la cybersécurité et qu'elle affecte des ressources aux mesures permettant d'atteindre le niveau de protection désiré en matière de sécurité de l'information.**

Identification d'une bonne pratique concernant l'utilisation du système FinCoorP

Notre suivi de la mise en œuvre du système FinCoorP a révélé que celui-ci avait amélioré la gestion des demandes financières émanant du personnel dans l'ensemble de l'Organisation. **Nous avons vivement engagé la direction à continuer d'étudier les possibilités de tirer parti de ce système et à améliorer constamment ce dernier afin de permettre à l'OIM de passer de pratiques de contrôle financier réactives à des pratiques de suivi proactives, plus efficaces et intégrées dans le système.**

AUDIT DE PERFORMANCE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS DE DEMANDE DE PENSION PAR LES SERVICES DE RESSOURCES HUMAINES DE L'OIM

L'audit concernait l'Unité d'administration des pensions de l'OIM au Centre administratif de Manille. Il a porté sur les années 2018 à 2021 et était centré sur le traitement des demandes de pension des anciens membres du personnel et des bénéficiaires de l'OIM. Il visait à évaluer la performance de l'Unité en matière d'administration des pensions et à formuler des recommandations d'amélioration chaque fois qu'une insuffisance était constatée.

Malgré les stratégies mises en place par l'Unité d'administration des pensions de l'OIM pour réduire les délais de traitement des demandes et améliorer l'intégrité des données, nous avons constaté ce qui suit :

- Des retards dans le traitement des documents de pension dus à des données financières inexactes/incomplètes communiquées par le bureau des participants ;
- Des inexactitudes dans les données personnelles des membres dans le système ;
- Les membres de la CCPPNU ne mettent pas à profit l'état annuel des pensions qui leur est adressé pour vérifier leurs données personnelles et financières pendant qu'ils sont en activité ;
- Certaines unités de ressources humaines de l'OIM ne sont pas en mesure de traiter et clôturer la paie le 20 du mois ;
- Des retards en matière de communication d'anciens membres du personnel avec l'Unité d'administration des pensions de l'OIM qui empêchent le traitement rapide des demandes.

Nous avons recommandé la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Demander au personnel des services de ressources humaines de l'OIM qu'au moment de confirmer le droit de participer à la CCPPNU, il communique des données personnelles actualisées sur les membres, qu'il applique effectivement les taux de la rémunération considérée aux fins de la pension, et qu'il confirme la clôture de la paie en temps voulu.
- Inciter les membres à examiner leur relevé annuel des droits à pension pour vérifier l'exactitude des contributions ainsi que de leurs informations personnelles, et à signaler toute anomalie à l'Unité d'administration des pensions par l'intermédiaire de leur unité de ressources humaines.
- Pour que les anciens membres du personnel se conforment aux instructions relatives au versement des pensions, l'Unité d'administration des pensions devrait recourir à d'autres moyens, tels que des appels téléphoniques directs aux intéressés ou une prise de contact avec leur unité de ressources humaines.

VÉRIFICATION DE BUREAUX RÉGIONAUX ET DE BUREAUX DE PAYS

Plan de poursuite des activités et de reprise d'activité

Nous avons constaté que le Bureau de l'OIM au Brésil n'effectuait pas d'exercices de simulation annuels comme le prescrit l'instruction IN/88 pour la composante informatique du plan de poursuite des activités, ce qui l'expose au risque de ne pas récupérer des systèmes en cas de catastrophe. **Nous avons recommandé que la direction actualise régulièrement le plan de poursuite des activités de façon à prévoir des procédures de simulation, et qu'elle effectue chaque année des exercices de simulation pour la composante informatique du plan de poursuite des activités.**

Montants en souffrance des comptes fournisseurs de membres du personnel

Nous avons constaté que 14 membres du personnel du Bureau au Tchad qui avaient reçu des avances étaient débiteurs d'un montant total de 47 844,07 dollars É.-U., et que l'âge des dettes à recouvrer allait de 61 à 120 jours. **Nous avons recommandé à la direction d'introduire des mécanismes de contrôle visant à garantir le remboursement des avances au personnel dans les cinq jours suivant la fin de l'activité pour laquelle les montants ont été avancés.**

Fonds de projet inutilisés se rapportant à des projets clôturés

Nous avons constaté que, dans les Bureaux au Congo et en El Salvador, certains projets clôturés affichaient un faible taux d'absorption des fonds, de sorte qu'il restait des fonds inutilisés à hauteur de 292 917,98 dollars É.-U. et de 534 939,91 dollars É.-U. respectivement. **Nous avons recommandé que le Chef de mission et l'Administrateur des ressources examinent ces projets et en assurent le suivi pour éviter que le taux d'absorption des fonds ne soit faible et qu'en outre, ils étudient la possibilité d'un report de fonds dès le début des négociations sur les projets, afin que le bureau puisse officiellement demander le report de fonds après la clôture des projets.**

Examen des sommes à payer

Notre examen du rapport chronologique des sommes à payer du Bureau en Grèce a fait apparaître que, sur un montant total de 17 283 039,42 dollars É.-U., 2 923 445,30 dollars É.-U. représentaient des sommes dues âgées de 31 à plus de 121 jours. **Nous avons recommandé que le Chef de mission surveille les sommes à payer et qu'il en assure le suivi avec les autorités grecques afin de récupérer la TVA.**

Contributions volontaires à recevoir en souffrance

Nous avons constaté qu'au 30 septembre 2021, les contributions volontaires à recevoir par le Bureau en Grèce depuis plus de 121 jours s'élevaient à 9 025 386, 78 dollars É.-U.. **Nous avons recommandé que le Chef de mission continue de relancer les donateurs et qu'il fasse en sorte que toutes les clarifications requises aux fins du rapport final soient apportées de façon à recouvrer les contributions en souffrance afin de faciliter la mise en œuvre des activités de projet.**

Pérennité du personnel

Nous avons constaté que 226 membres du personnel s'occupaient de 27 projets en 2020/2021 au Bureau au Mexique, mais que ce nombre allait être réduit de moitié environ à partir de 2022 à cause du nombre de projets. **Nous avons recommandé à la direction d'examiner en détail les questions de pérennité et de chercher à identifier de nouveaux donateurs pour financer les activités du Bureau afin de conserver un personnel formé et expérimenté pour répondre aux besoins des migrants.**

Cas de fraude et de fraude présumée

Nous avons examiné les cas de fraude, de fraude présumée ainsi que les passations par pertes et profits par la direction, et avons noté que l'Administration a signalé que 165 cas de fraude corroborés par des faits et non fondés avaient été clos en 2021,

tandis que 71 affaires de fraude présumée étaient toujours en cours au 31 décembre 2021. Toutes ces affaires avaient été renvoyées à OIG pour enquête. Quarante-sept affaires ont été confirmées et renvoyées au Bureau des affaires juridiques pour suite à donner, et une perte financière pour l'OIM de 33 868,74 dollars É.-U. a été signalée. Nous sommes satisfaits des mesures prises par la direction pour donner suite aux cas signalés.

Conclusion

En conclusion, je tiens à exprimer tous nos remerciements pour la coopération du Directeur général, du Directeur du Département de la gestion des ressources, de la Chef de la comptabilité et de son équipe, des chefs de mission, du Bureau de l'Inspecteur général et de tous les autres membres du personnel de l'OIM pendant toute la durée de la vérification.

Tous nos remerciements vont également à la Présidente et aux délégués, qui nous ont permis de vous présenter nos constatations.